



Les officiers et les membres
de l'exécutif de la
Fédération Provinciale
du Travail
souhaitent à tous un



JOYEUX NOËL



The Officers and Members
of the Executive of the
Quebec Provincial
Federation of Labor
Wish a

Merry Christmas to All

Merry Christmas and
A Happy New Year

CANADIAN CONVERTERS Ltd.

MONTREAL, QUE.

Téléphone : LANcaster 1859

JEAN & TAILLEFER
AVOCATS

EDIFICE "LA SAUVEGARDE"
152 est, rue Notre-Dame MONTREAL

JOYEUX NOEL

et

BONNE ET HEUREUSE ANNEE!

H. O. VIAU, Limitée
MEUBLES

4270 rue Saint-Jacques Ouest — Wellington 1169
Succursale : 4741 Verdun Avenue — YOrk 3329

Dollard 1142

J. S. VALLEE, Limitée
DIRECTEURS DE FUNERAILLES

6821, ST-HUBERT MONTREAL

SALONS MORTUAIRES

6819, St-Hubert — DOLLARD 1142 6662, St-Denis — DOLLARD 1642
5310, Ave. du Parc — DOLLARD 1663 2548 est, Beaubien — TALON 5334

LA. 6241

Meilleurs voeux de Noël

GENEREUX MOTOR CO., LIMITED

Distributeur FORD & MERCURY
Réparations de toutes marques d'automobiles.

2144 Bleury, Montréal

Compliments
of the

PLESSISVILLE FOUNDRY
Limited

La délégation à Québec

La Fédération provinciale du Travail du Québec a en quelque sorte brisé une coutume établie depuis de nombreuses années en allant soumettre son manifeste législatif au gouvernement bien avant l'ouverture de la session parlementaire et ce dans le but de permettre au gouvernement et tout particulièrement à l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, de faire la préparation de nouvelles législations demandées, de modifier ou d'amender celles qui sont actuellement inscrites dans les statuts.

En donnant le compte rendu de cette présentation les journaux sont d'accord pour dire qu'elle fut l'une des plus cordiales et où un échange de vues aussi intéressant fut fait. La délégation fut reçue par l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre; l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail; l'honorable Paul Beaulieu, ministre du commerce; l'honorable J.-S. Bourque, ministre des terres et forêts et ressources hydrauliques; l'honorable Bona Dussault, ministre des affaires municipales, et l'honorable J.-Hormisdas Delisle, ministre sans portefeuille. M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, ainsi que M. Pierre Gosselin, membre de la Commission des relations ouvrières, étaient également présents.

Parmi ceux qui assistaient à la présentation du côté ouvrier on remarquait MM. Arthur D'Aoust, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; J.-E. Beaudoin, président de la Fédération provinciale du Travail, les vice-présidents Jos. Matte, J.-B. Arsenault, Charles-E. Chalifour, le secrétaire-trésorier Gustave Francq.

Les différentes unions étaient représentées comme suit: la Fédération Américaine du Travail, par Victor Francoeur et Phil Cutler; Rémi Duquette, organisateur du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières était représenté par Emile Simard et Geo. Louthood; le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, par A.-C. Beaulieu; la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, par Arthur Martel, Edouard Larose, Léopold Francoeur, de Montréal; Camille Blondeau, de Québec; l'Union des ouvriers de distilleries, par Paul Fournier, Montréal; les travailleurs des métiers de l'aiguille étaient représentés par Mme Guillemette et MM. Bernard Shane, Claude Jodoin, John Ulene, de Montréal; l'Union typographique No 145, par Geo. Laverdure, Montréal; l'Union typographique de Québec No 302, par Harry Bell et L. Samson; l'Association internationale des débardeurs de Montréal, par A. Gravel, D. Bibeault et A. Fortin; les ouvriers papetiers et ceux des moulins de la pulpe étaient représentés par J.-S. Lambert, des Trois-Rivières; G. Gravel, Québec; Emile Grenier, Armand Carbonneau, de Beauce; Jean Paradis, de Québec; les employés de théâtre de Québec, par Frank Kipling; les employés d'hôtels et restaurants, Jack Lenger, Montréal; les employés électriciens, Oscar Boyer, Montréal, et Magella Giroux et Maxime Gauthier, Québec; les travailleurs en produits chimiques, Albert Morneau et Paul Rousseau, Québec; les travailleurs des brasseries, Armand Bourgeois et Arthur Laurent, Québec; les employés du Québec Railway Light and Power Co., Arsène Gamache et Raoul Dubord; les employés d'aqueduc de Québec, Donat Marcotte, et Me J.-M. Bériault, conseiller juridique de la Fédération provinciale du Travail, ainsi que plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Souhaits du confrère Onésime Renaud

C'est avec un vif plaisir et une émotion sincère que je viens vous souhaiter un heureux Noël et une nouvelle année bien prospère. A tous les travailleurs du métal en feuille, à tous les chefs ouvriers du mouvement qui se sont efforcés à conduire la classe ouvrière vers la prospérité durant cette année qui s'achève et à leurs familles je formule les souhaits d'une année meilleure encore. Pour tous les travailleurs, puisse-t-elle n'être, dans la paix et le progrès, qu'une longue suite de jours heureux qui leur apporteront la réalisation de leur plus cher désir: "une vie plus belle dans un monde meilleur".

Après six ans de guerre et de privations voilà que la paix nous revient et que les cloches de Noël apportent la joie dans les coeurs. Cette paix nous a ramené nos militaires qui paraissent tout heureux d'être parmi nous pour cette fête; pleins de reconnaissance nous leur faisons un chaleureux accueil. Mais que d'atours sont restés là-bas! C'est avec notre coeur que nous les rejoignons pour célébrer avec eux la paix. Pour eux et pour ceux qui ont eu la douleur de les perdre notre reconnaissance est grande et notre sympathie profonde.

C'est la paix que l'on fêtera surtout cette année. La paix dans le monde, dans les pays, dans les esprits, dans les coeurs, partout. Avec cette ère nouvelle notre industrie de paix va reprendre son cours. Que tous les ouvriers soient donc pour cette reconstruction de chez-nous de véritables artisans. Patrons et ouvriers devront se donner la main pour en faire un retentissant succès.

Je profite de l'occasion pour remercier la rédaction du *Monde Ouvrier* qui a su si bien reproduire les rapports de nos assemblées ouvrières.

ONESIME RENAUD.

Agent d'affaires,
Ass. Int. des travailleurs de métal
en feuille.

La délégation fut présentée au Premier Ministre et à son cabinet par l'hon. Antonio Barrette qui dit en quelques mots: "Je n'ai pas besoin de faire de longues présentations, car vous connaissez tous M. Duplessis, un homme qui a beaucoup fait pour la classe ouvrière. Lui, le chef du gouvernement, vous connaît bien pour avoir étudié vos problèmes, et il y apporte toute son attention."

Le Ministre du Travail s'est dit heureux de voir cette année parmi les délégués M. Gustave Francq, "ce vétéran du syndicalisme ouvrier dans notre province", secrétaire-trésorier de la Fédération, qui n'avait pu être présent à la réunion de l'an dernier, pour cause de santé. "Il a passé toute sa vie à améliorer le sort de la classe ouvrière, c'est de plus un érudit en matière de législation sociale."

Le Ministre du Travail apprécie le fait que le manifeste législatif de la Fédération reconnaît l'excellence de la loi de l'aide à l'apprentissage. Il demande aux délégués d'en faire un essai loyal car il est convaincu qu'elle donnera d'excellents résultats.

Le président de la Fédération, M. J.-Elphège Beaudoin, déclara tout d'abord que "l'organisme ouvrier qu'il représente avait confiance dans le ministre du Travail, M. Barrette, qui a fait de son mieux pour donner justice aux ouvriers," il ajouta que la Fédération n'était inféodée à aucun parti politique.

Il donne ensuite la lecture du mémoire que nous reproduisons in extenso ci-dessous:

A l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre,
et aux honorables membres du Cabinet ministériel
de la province de Québec.

Depuis la dernière entrevue que la Fédération provinciale du Travail a eu l'honneur d'avoir avec vous, ce que tous souhaitaient et attendaient avec anxiété est arrivé. La guerre est finie, l'Allemagne et le Japon ont été définitivement vaincus, leurs idéologies monstrueuses et dépravées ont fini de régner en maîtresse, les peuples des pays enfin libérés respirent plus librement et attendent avec espoir les jours meilleurs que seules des institutions démocratiques peuvent leur assurer.

Des milliers d'hommes et de femmes de nos forces armées de terre, de l'air et de mer, sont revenus ou reviendront sous peu, ils sont anxieux de reprendre leur place dans la vie civile; nous avons contracté envers eux une dette de reconnaissance qui ne pourra se payer uniquement en réceptions grandioses et en discours élogieux mais bien en actes réfléchis et considérés. C'est à vous qui avez été appelés à diriger les destinées de notre province qu'incombe la lourde tâche de leur faciliter cette réadaptation avec le moins de heurts possibles, tout comme il est du devoir de nos organisations ouvrières et des citoyens en général de seconder vos efforts en ce sens.

En plus du problème de cette réadaptation massive des hommes et des femmes licenciés du service militaire s'ajoute celui de la reconversion de l'industrie de guerre en industrie de paix avec les milliers et milliers d'ouvriers et ouvrières qui auront

en quelque sorte à se rééduquer dans des occupations nouvelles et à prendre contact avec l'atmosphère de l'industrie privée que beaucoup d'entre eux n'ont jamais connue.

Nous tenons à vous exprimer notre vive appréciation pour une mesure législative que vous avez adoptée lors de la dernière session parlementaire, c'est celle qui s'intitule: "Loi de l'aide à l'apprentissage"; elle est marquée au coin du bon sens et tout permet d'espérer qu'elle donnera de bons résultats.

Pour faire face aux problèmes d'aujourd'hui et en envisageant ce que seront ceux de demain, le travailleur se tourne vers les gouvernements et leur demande de la législation qui lui garantira "la libération du besoin et de la peur"; il a confiance qu'ils ne failliront pas à la tâche, qu'ils contribueront à développer un ordre nouveau où règnera une véritable justice sociale où se développeront la bonne entente et des rapports cordiaux entre le Capital et le Travail ainsi qu'entre tous les citoyens de notre province.

Mesures d'après-guerre

En août dernier, l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada soumettait aux membres du gouvernement canadien un mémoire législatif comprenant un programme de six points de nature à prévenir en grande partie une crise de chômage qui paraît aujourd'hui plus menaçante qu'à cette époque et semble s'aggraver de jour en jour avec le retour dans la vie civile de milliers de combattants et le transfert dans l'industrie privée d'un grand nombre d'ex-ouvriers et ouvrières d'usines de guerre. Comme plusieurs points de ce programme sont de juridiction provinciale, nous soumettons le tout à votre considération:

1. Qu'on accorde à toutes les personnes engagées dans une industrie civile essentielle un "salaire de reconversion" durant la période de dislocation;
2. Pour faire bénéficier le plus grand nombre possible des emplois disponibles, mise en vigueur d'une semaine de travail maximum de quarante heures, sans réduction dans les salaires;
3. Afin de créer la confiance et maintenir le pouvoir d'achat, interdire toute réduction massive de salaire;
4. Qu'on enlève toutes les restrictions sur les matériaux de construction, et que l'on procède à la construction de logements avec la même vigueur, la même ingéniosité et la même activité qu'on a montrés pour la production du matériel de guerre;
5. Que l'on commence immédiatement les travaux publics nécessaires; et
6. Que l'on procède à la reconversion des usines de guerre pouvant être utilisées pour la production du temps de paix.

Code du travail et Conférence fédérale-provinciale

Les relations industrielles et autres mesures touchant les salaires, les heures et les conditions de travail sont régies, en grande partie, depuis 1940 par le gouvernement fédéral en vertu d'arrêtés-en-conseil édictés sous l'empire des mesures de guerre; il est question, paraît-il, de continuer ces pouvoirs au gouverneur général en conseil pour la durée de l'état d'urgence nationale d'après-guerre et ce pendant une année; rien n'empêchera que cette période se continue indéfiniment du consentement des provinces. Peut-on anticiper que toutes les provinces seront favorables à ce mouvement? Si une ou plusieurs provinces refusaient leur consentement, qu'arriverait-il? Cette législation fédérale serait en vigueur dans les provinces acquiescentes mais ne le serait pas dans les autres, cette situation équivoque ne serait certes pas dans l'intérêt de la classe ouvrière, ni dans celui du pays en général.

Les organisations ouvrières que nous représentons, soit celles affiliées au Congrès des Métiers et du Travail du Canada et à la Fédération Américaine du Travail, sont favorables à un Code de travail qui établirait un salaire minimum uniforme dans toutes les parties du pays, des heures et conditions de travail identiques, mais laisserait à chaque province pleine et entière liberté d'augmenter ce minimum national de salaire, il en serait de même pour les heures et autres conditions de travail qui également pourraient être améliorées par un gouvernement provincial.

Il est reconnu que dans certaines provinces les salaires en général sont plus élevés que dans d'autres, avec le proviso suggéré leurs salariés n'y perdraient rien mais par contre ceux des provinces moins bien partagées verraient automatiquement leur sort s'améliorer; il est incontestable que nombre d'ouvriers du Québec y gagneraient et c'est ce point surtout qui les intéresse.

Quel est le moyen le plus pratique d'obtenir ces meilleures conditions? Est-ce par un Code de Travail régi et administré par un organisme fédéral ou est-il possible d'obtenir de meilleurs résultats au moyen d'une entente entre les neuf provinces qui établirait un minimum de salaire uniforme et autres conditions de travail mais en laissant à chaque province l'administration de cette législation centralisatrice.

Nous présumons que c'est un des sujets qui a été ou sera mis à l'étude de la conférence fédérale-provinciale actuelle, nous vous prions de favoriser les mesures suivantes:

1. Un code de travail qui reconnaisse aux ouvriers le droit de s'organiser dans la pleine acception du mot;
2. Un système approprié et complet d'assurance-santé;
3. Remplacement des secours aux vieillards indigents par une pension de vieillesse suffisante pour garantir un niveau de vie canadien; abolition de la preuve de destitution et obtention de la pension dès l'âge de 60 ans.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Nous tenons à vous exprimer notre satisfaction des modifications qui furent apportées à la loi de réparation des accidents du travail au cours de la dernière session parlementaire, entre autres d'avoir porté à \$175. les dépenses de funérailles d'un accidenté au lieu de \$125.; ainsi que l'aug-

mentation du montant minimum de la compensation en cas d'incapacité totale temporaire ou permanente de \$12.50 à \$15. par semaine.

Nous réitérons les demandes que nous avons faites antérieurement à plusieurs reprises, voici ce que nous suggérons:

1. Que tous les employeurs, sans aucune exception, soient assujettis à cette loi, sans qu'il faille tenir compte du nombre de personnes à leur emploi, ni du montant global des salaires par eux payés ou du plus ou moins de risques inhérents à l'industrie ou au commerce envisagé.

2. Qu'un système de points de mérite ou de démerite, selon le cas, soit instauré par rapport au nombre d'accidents. Ceci aurait l'avantage de faire bénéficier l'employeur des méthodes de prévention en usage dans son établissement par une réduction adéquate de ses primes d'assurance tout en pénalisant l'employeur négligent qui refuse d'adopter des mesures préventives appropriées.

3. Qu'il devrait y avoir des rapports plus suivis entre la Commission des accidents du travail et le service d'inspection des établissements industriels ou commerciaux. Actuellement, seuls les accidents à résultat fatal ou ayant causé des blessures graves sont rapportés au service d'inspection. Nous estimons que tous les accidents causant un arrêt de travail devraient être rapportés tant à la Commission des accidents du travail qu'au service d'inspection des établissements industriels et commerciaux.

4. Que la base du calcul des indemnités soit établie d'après le salaire normal gagné le jour de l'accident multiplié par 300; il semble que ce système de procéder serait plus simple et moins compliqué que la méthode actuelle de déterminer les gains hebdomadaires moyens ou mensuels durant les douze mois précédant la date de l'accident.

5. Que votre gouvernement, — par voies d'ententes interprovinciales, — s'efforce de faire établir un taux de compensation uniforme de 100% du salaire de l'accidenté et ce dans toute l'étendue du Canada.

6. Que la Commission des accidents du travail interprète la loi de manière à ce que tout accidenté reçoive la pleine compensation à laquelle il a droit durant toute la durée de son incapacité et non pas seulement jusqu'au moment de la consolidation de la blessure; il semblerait que, sous le prétexte que l'accidenté peut faire un travail léger, sa compensation est réduite même jusqu'à concurrence de 50%; il est d'ailleurs reconnu que généralement partout où les ouvriers travaillent par équipes un travail léger n'existe que bien rarement.

7. Que toutes les maladies professionnelles soient assimilées à un accident de travail et soient compensables au même titre.

8. Que des centres de thérapie occupationnelle et de physio-electro-thérapie soient établis dans les districts industriels de façon à hâter la convalescence des ouvriers-invalidés au lieu de les considérer comme des rebus parce qu'ils souffrent d'une incapacité permanente; la science permet aujourd'hui de rééduquer le plus grand nombre de ces invalides.

Loi des relations ouvrières

Vous nous avez accordé une partie des demandes que nous vous avons présentées lors de notre entrevue en janvier dernier, en remplaçant le 60% des salariés nécessaires pour être reconnu comme agence de négociations par une majorité absolue, ainsi qu'un léger amendement à l'article 23 au sujet de la sollicitation syndicale pendant les heures de travail et au lieu de travail et en améliorant l'article 17 re plainte d'un groupe ne possédant pas de droit de négociations détenue par une autre association au sujet d'une violation de la loi ou de la convention collective.

Nous attirons votre attention sur l'article 43 traitant des pénalités, il stipule qu'une amende d'au moins \$100 et d'au plus \$1,000 par jour peut être imposée à un employeur, à une association, officier ou représentant d'une association qui aura déclaré ou provoqué une grève ou contre-grève, ce mot "grève" implique que cette amende peut être imposée à un syndicat ou à un officier d'un syndicat; c'est exorbitant et en pratique c'est quasi impossible d'application; nous vous prions donc de reviser l'échelle des pénalités et de faire en sorte que les flagrantes infractions une fois constatées ne restent pas impunies, ne serait-il pas opportun de simplifier la procédure?

Le paragraphe 1 de l'article 2a, section I, énumère les employés qui ne sont pas considérés comme salariés et ne comptent pas dans le calcul de la majorité absolue pour obtenir la certification d'agent-négociateur, parmi ceux-ci sont les "gérants", mais il n'y a rien qui définit les qualifications nécessaires pour être classifié comme gérant. Il appert que dans des magasins-succursales assez souvent on donne le titre de "gérant" à des commis-chef de rayon ou d'un comptoir faisant le même travail que les autres employés, nous estimons que pour éviter tout malentendu on devrait désigner le gérant "comme une personne ayant compétence pour embaucher et congédier des employés" et de ce chef cette fonction revêtirait un caractère administratif ou confidentiel.

La loi devrait aussi permettre de compter comme faisant partie du personnel aux fins du calcul de la majorité absolue tout employé engagé de façon permanente qu'il travaille temps plein ou réduit.

Nous réitérons notre demande antérieure que la Commission de relations ouvrières devrait se composer de cinq membres afin de donner une représentation plus adéquate à l'élément ouvrier aussi bien qu'au patronat et que les deux groupes intéressés soient consultés sur le choix de ceux qui les représenteront.

Certificat de qualification et loi de la convention collective de travail

Nous soumettons que la loi de la convention collective de travail devrait être modifiée, à la lumière de l'expérience acquise depuis sa mise en vigueur.

Nous attirons votre attention particulière sur le fait que l'article 25 de la loi de la convention collective permet à un comité paritaire de rendre obligatoire, par règlement, un certificat de qualification pour tout salarié assujetti au décret dans toute ou partie de la région déterminée dans ce décret.

De ce fait, il y a dans les métiers de la construction, des ouvriers qui, tout en travaillant pour le même patron, peuvent être appelés à travailler dans plusieurs villes ou régions et dans chacune d'elles ils doi-

AVIS DE REQUETE DE DIVORCE

AVIS est donné que CAROL GORDON CASS PLANCHÉ, de la cité de St-Lambert, district de Montréal, province de Québec, garde-malade, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son mari, HAROLD AUBREY PLANCHÉ, vendeur, de la cité de Montréal, province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.
Date à Montréal, le 18 décembre 1945.
MILAN OXORN,
Procureur de la requérante,
261 St. James St. W.,
Montréal.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que George Burley Boreford, contre-maître, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à la prochaine session afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son épouse, RUTH ROBERTSON BOREFORD, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.
MONTREAL, 29 novembre, 1945.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs du requérant,
261 rue St. Jacques ouest,
48-52 Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est ici donné que MARIE-JEANNE-ANTOINETTE BASTIEN CAPIEUX, du Village de Ste-Geneviève, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à la prochaine Session des Chambres, et à non entendue alors, à la Session suivante, pour obtenir un décret de divorce contre son époux, JOSEPH HENRI HECTOR CAPIEUX, chauffeur de camion, de la Cité de Montréal, pour cause d'adultère.
JOHN E. CRANKSHAW, C. R.,
Procureur de la Requérante.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est donné par les présentes que OTTO CAR FIEDLER, Barbier, de Montréal, Québec, présentement demeurant à Toronto, Province d'Ontario, Canada, s'adressera au Parlement du Canada à sa présente ou sa prochaine Session, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec sa femme, ANGELINA BEAUDRY, des mêmes lieux, présentement résidant dans la dite cité de Montréal, pour cause d'adultère et d'abandon.
MONTREAL, Qué., le 11 décembre, 1945.
JOSEPH HELAL, C. R.,
Procureur du Requérant,
50-2 159 Craig O., Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Eleanor Hubbard Howe, de Montréal, Québec, présentement demeurant à Toronto, Province d'Ontario, Canada, s'adressera au Parlement du Canada à la prochaine ou à la session suivante, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, Herbert Sydney Howe, de Montréal, Québec, soldat dans l'Armée Canadienne de Sa Majesté d'outre-mer, pour cause d'adultère.
MONTREAL, 21 novembre, 1945.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la requérante,
261 rue St. Jacques ouest,
48-52 Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que MICHAEL GIBSON, mécanicien, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à la prochaine ou à la Session suivante, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, LAURA JOSE KANE GIBSON, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.
MONTREAL, 7 décembre, 1945.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs du requérant,
261, rue St. Jacques ouest,
50-2 Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que JOSEPH FRANCOIS GEORGE LANDRY, de l'Aviation Royale du Canada, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à la prochaine ou à la Session suivante, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, ADRIENNE MARIE ANNA GAGNE LANDRY, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.
MONTREAL, 6 décembre, 1945.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs du requérant,
261, rue St. Jacques ouest,
50-2 Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que EVELYN HELEN DUBÉ, résidant à Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine Session, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son mari, JOHN JOS. KOUIH, vendeur, domicilié et résidant à Montréal, Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.
MONTREAL, Qué., le 16 novembre, 1945.
JOSEPH HELAL, C. R.,
Procureur de la Requérante,
49-1 159 Craig O., Montréal, Qué.

DO. 6848

Meilleurs vœux
**LAURENTIDE
TRANSPORT CO., LTD.**
Pour vos achats de bois et
charbon, appelez-nous.
5746 ST-DOMINIQUE

La délégation... (Suite de la page 3)

vent obtenir un certificat de qualification, subir un nouvel examen et payer une somme n'excédant pas deux dollars; de plus, il y a des cas où des ouvriers ont passé l'examen avec succès dans un comité paritaire et ont été rejetés dans un autre.

Nous réitérons une de nos demandes antérieures au sujet du certificat de qualification et suggérons ce qui suit:

1. "Tout comité paritaire exigera à titre d'honoraire pour l'examen un taux minimum de trois dollars (\$3.00) pour l'ouvrier qualifié, et un dollar (\$1.00) pour l'examen d'un apprenti;
2. Si le candidat au titre d'ouvrier qualifié réussit son examen, il lui sera remis un certificat de qualification sur paiement d'une somme supplémentaire de deux dollars (\$2.00);
3. Ledit certificat de qualification sera renouvelable chaque année sur paiement d'une somme de cinq dollars (\$5.00) pour l'ouvrier qualifié; de deux dollars (\$2.00) pour un apprenti de deuxième année; trois dollars (\$3.00) pour celui de troisième année et quatre dollars (\$4.00) pour celui de quatrième année; par la suite ce dernier sera reconnu comme ouvrier qualifié et son certificat de qualification sera renouvelable chaque année.
4. Tout ouvrier membre d'une organisation ouvrière *bona fide*, tel que défini au paragraphe B, article 1, sera exempté du paiement de tout honoraire; sa carte de membre sera reconnue comme certificat de qualification pourvu toutefois que l'organisation dont il est membre lui fasse subir un examen en conformité avec l'article 30 de la loi de la convention collective; ladite carte de travail sera reconnue comme certificat de qualification dans toute la province et ce durant tout le temps que le porteur de cette carte de travail reste membre en règle de son organisation ouvrière et qu'il continue à avoir les qualifications techniques requises pour pratiquer son métier."

Nous estimons qu'un contrôle plus suivi et plus sévère des comités paritaires s'impose afin d'éviter les abus toujours possibles et permettre à cette législation de donner toute la satisfaction qu'on en attendait.

Des vacances payées

Cette demande pour des vacances payées devient universelle, depuis déjà assez longtemps le personnel de bureaux et autres employés à salaire fixe jouissent de vacances d'une, deux et même trois semaines par année, il n'y avait que la grande masse des ouvriers à salaire horaire qui en étaient privés à moins d'avoir obtenu ces vacances par des contrats d'union ou par la bonne volonté de leurs patrons. Dans certains pays on a introduit des vacances payées obligatoirement par législation, plusieurs provinces canadiennes viennent également d'adopter une loi et des règlements décrétant que tout salarié aura droit à au moins une semaine de vacances payées par année.

Pour les métiers de la construction, l'employeur est tenu d'apposer dans le livret de chacun de ses employés des timbres de crédit de vacances payées en un montant équivalant à deux pour cent du gain de chaque employé à la fin de chaque jour, ou semaine de travail ou toute autre période régulière de paie suivant le cas.

Toute personne employée dans l'industrie de la construction pourra présenter son livret de timbres de crédit de vacances le ou après le 30e jour de juin de chaque année à n'importe quel bureau provincial d'épargnes ou à toute succursale d'une banque à charte, elle recevra le montant d'argent équivalant à la valeur des timbres y contenus.

Nous sommes convaincus que vous reconnaîtrez le bien fondé de notre demande et qu'au cours de la prochaine session une législation accordant une semaine de vacances payées à tous les salariés du Québec sera adoptée.

La crise du logement et maisons pré-manufacturées

Il est reconnu, — qu'à Montréal tout particulièrement, — il existe une pénurie de logements; que cette rareté devient de jour en jour plus grave, et ce en dépit du fait que plusieurs projets de construction de logements ouvriers sont en exécution; malheureusement, les prix de location de ces logements sont généralement trop élevés et nullement à la portée de la bourse de la moyenne de la classe ouvrière, il s'en suit que ces logements sont loués à une classe de personnes plus fortunées.

Nous vous prions de bien vouloir considérer cette situation et prendre les mesures que vous jugerez les plus opportunes pour remédier tant à cette crise du logement que pour activer la disparition des taudis et leur remplacement par des habitations salubres à la portée des moyens financiers de la moyenne de la classe ouvrière.

Il est admis par les gens du métier que le système de construction de maisons "pré-manufacturées" devient une menace pour l'industrie de la construction et une entrave aux conventions collectives de travail régissant les métiers de la construction à Montréal, et sa banlieue, nous vous prions donc de modifier la loi ou ses règlements pour que ce système de construction de maisons pré-manufacturées soit assujéti aux dispositions de la convention collective de travail régissant l'industrie de la construction dans sa propre juridiction territoriale.

Scolarité obligatoire

La loi 7, Geo. VI, chapitre 13, concernant la fréquentation scolaire article 290A, veut que: "tout enfant doit fréquenter l'école chaque année tous les jours pendant lesquels les écoles publiques sont en activité, suivant les règlements établis par les autorités compétentes depuis le début de l'année scolaire suivant le jour où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de 14 ans".

Nous vous demandons de modifier cet article en remplaçant les mots "14 ans" par les mots "16 ans", considérant que l'âge de quatorze ans est trop jeune pour terminer la fréquentation scolaire.

Loi des mécaniciens en tuyauterie

Nous vous prions d'ajouter les deux paragraphes suivants à l'article 2 de cette loi:

- (e) Tout le tuyautage dans les raffineries d'huile aussi bien que l'installation des tuyaux en connexion avec les stations de service;

(Suite à la page 5)

La messe de minuit de Noël

La messe de Minuit! Touchante solennité que, durant de longues semaines d'attente, les petits enfants entrevoient dans leurs rêves comme une ouverture de paradis.

Mystérieuse cérémonie dont les vieillards même ne peuvent voir le retour annuel, sans entendre chanter au fond de leur cœur la gamme toujours vivante des joies naïves et des douces émotions de l'enfance.

Qui de nous, entrant dans une de nos églises, pendant la nuit de Noël, peut, sans qu'une larme lui monte du cœur aux paupières, entendre flotter sous les voûtes sonores, avec la puissante rumeur d'orgues, ces chants si beaux de simplicité et de grâces naïves, que nous ont transmis ces génies inconnus à qui l'art chrétien doit tant de chefs-d'oeuvres.

ADESTE FIDELES! — cette innovation si large de rythme en même temps que si gracieuse de forme.

NOUVELLE AGREABLE! — Cette mélodie pleine d'entrain si bien dans la note primesautière et joyale de nos pères.

DANS CETTE ETABLE! — Ce cantique dont la majesté nous courbe le front malgré nous devant le grand mystère.

LES ANGES DANS NOS CAMPAGNES! — Cet hosano triomphal et vibrant de confiance, d'allégresse et d'amour.

Et enfin, le premier de tous, le plus pénétrant et le plus populaire de nos Noëls: ÇA BERGERS, ASSEMBLONS-NOUS!

Hélas! elles sont bien loin les heures où j'écoutais tout ému ces vieux cantiques.

La jeunesse s'est enfuie avec elles, pour faire place aux préoccupations de l'âge mûr.

Les fêtes de Noël, si lentes à pointer pour les petites têtes blondes qui les attendent avec tant d'impatience, arrivent vite et se succèdent bien rapidement pour les fronts que la soixantaine dénude et argente.

Et bien, malgré tout, à chaque hiver qui me vieillit, quand revient ce jour béni entre tous les jours, cette nuit sainte entre toutes les nuits, un recueillement involontaire s'empare de moi.

Et quand du bout de leurs cages aériennes, les cloches sonnent dans l'ombre l'anniversaire de l'événement auguste, je crois voir l'ange de mes jeunes années qui me pousse du coude, me fait signe du doigt et m'invite à le suivre auprès de l'humble berceau où sommeille le Dieu des petits enfants.

Louis Fréchette.

CHRISTMAS GREETINGS

DARLING BROTHERS Limited

MONTREAL

MARquette 3647-3648

G. & J. ESPLIN, LIMITED
BOX MANUFACTURERS

Corrugated Fibre and Wood Containers

Mills at Montreal, P. Q., and Hillsboro, N. B.

Head Office: 170 Duke Street MONTREAL, QUE.

COMPLIMENTS

CASAVANT BROTHERS
LIMITED

ST. HYACINTHE, Que.

Fondée en 1845

GERMAIN LEPINE LIMITED
SERVICES FUNERAIRES

Manufacturiers et Ambulances

283 rue Saint-Valier, QUEBEC. Tél. 2-6466

Meilleurs Voeux

J. B. LEFEBVRE, Limitée
MONTREAL SHOE STORE

Siège social:
4201 ONTARIO EST

CHAUSSURES POUR
TOUTE LA FAMILLE

THE ROBERT SIMPSON MONTREAL LIMITED

Best Wishes for a
Merry Christmas and
A Happy New Year

Simpson's

Telephone PLateau 7221

DOMMAGE!

"Dommage!" disent sincèrement les gens en apprenant qu'un ami ou une connaissance est atteint de tuberculose. Pour la plupart, nous voudrions pouvoir aider de façon tangible, mais toute aide nous semble impossible dans le cas de la tuberculose.

CE N'EST PAS LE CAS!

La LIGUE ANTI-TUBERCULEUSE DE MONTRÉAL, Inc., est le moyen par lequel vous pouvez individuellement aider à combattre le fléau de la tuberculose. Votre souscription à ce groupe de spécialistes d'une compétence toute particulière lui permettra de poursuivre son importante mission et de démasquer la tuberculose avant qu'elle ne puisse exercer ses terribles ravages.

Depuis janvier 1945, la LIGUE ANTI-TUBERCULEUSE DE MONTRÉAL, Inc., a radiographié, à l'aide de deux appareils de rayons X, les poumons de plus de 100,000 employés de 120 compagnies. Plus de 3,800 citoyens ont pu être informés à temps de la menace de la tuberculose.

NUL OBJECTIF FIXÉ

C'est la générosité des Montréalais qui déterminera la quantité de besogne que la Ligue pourra accomplir en 1946.

ENVOYEZ VOTRE
SOUSCRIPTION À:



LIGUE
ANTI-TUBERCULEUSE DE MONTRÉAL, Inc.

507 Place d'Armes, Immeuble Aldred, Montréal (1), P.Q.

Brochure sur la législation ouvrière au Canada

Le Ministère du Travail vient de publier une brochure de trente-trois pages qu'il intitule "La législation ouvrière au Canada: un ébauché historique des principales lois ouvrières du Dominion et des provinces, août 1945". La documentation a été préparée pour la Conférence fédérale-provinciale de la Reconstruction en août 1945. Après avoir subi des modifications, elle est maintenant reproduite pour distribution générale. La brochure consacre peu d'espace aux mesures de temps de guerre. Elle contient l'historique de la plupart des lois de temps de paix.

Une section décrit brièvement la répartition des pouvoirs législatifs entre le Dominion et les provinces au sujet des questions ouvrières. Les autres sections s'intitulent: les Syndicats ouvriers les Conventions collectives, Conciliation et enquêtes en matière de conflits ouvriers, les Mines et les établissements industriels et commerciaux, l'âge minimum d'emploi, la réparation des accidents du travail, les salaires minimums, les salaires raisonnables, les heures minimums de travail, les bureaux de placement et l'assurance-chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'uniformité des lois provinciales du travail et l'Organisation internationale du Travail.

Des tableaux documentés sont annexés à chaque section et démontrent les normes provinciales de la législation au sujet de l'assiduité scolaire, du travail des enfants, des heures de travail dans les mines, les usines et les ateliers et des indemnités versées en vertu des lois de compensation ouvrière.

On peut se procurer la brochure en anglais à la Division de la Législation, Ministère du Travail, Ottawa. Il n'y a pas de version française.

Le pont Victoria, construit en 1859, fut le premier pont construit sur le Saint-Laurent.

La délégation... (Suite de la page 4)

(f) Tout le tuyautage pour égouts, eau et gaz à l'extérieur des bâtisses.

Afin de ne pas surcharger ce Mémoire, nous n'y avons pas fait mention de certaines mesures que nous réclamons depuis des années, nous avons l'intention toutefois de présenter un mémoire supplémentaire au Ministre du Travail traitant de questions affectant tout particulièrement son ministère ou de commissions opérant sous son autorité, étant convaincus d'avance qu'il leur donnera toute sa bienveillante attention.

Respectueusement soumis,

LA FEDERATION PROVINCIALE DU TRAVAIL.

Une fois la lecture faite, le président Beaudoin demanda à M. Edouard Larose, le représentant de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers, d'expliquer plus longuement les modifications que le Travail Organisé désirerait voir apporter aux certificats de qualification ainsi qu'à la loi des conventions collectives de travail ce dont il s'acquitta de façon très habile.

M. Bernard Shane, le gérant des travailleurs de l'aiguille, parla du travail à domicile dans cette industrie en particulier. Il réalise qu'il est plutôt impossible d'abolir le travail à domicile et ce pour bien des raisons, mais, par contre, il insiste sur le fait que ce travail pourrait et devrait être contrôlé afin de faire cesser une exploitation qui n'a que trop duré. Son organisation, dit-il, contrôle le travail à domicile en partie mais il faudrait de la législation pour compléter les résultats déjà obtenus.

Le vice-président J.-B. Arsenault s'éleva contre le travail du dimanche. Il dit entre autres "que certaines compagnies de pouvoir électrique faisaient payer l'électricité le jour du Seigneur comme si le moulin était en pleine opération, c'est du moins ce qu'on lui a rapporté. Quoi qu'il en soit, dit-il, il faudrait que le respect du jour du Seigneur soit plus développé et plus suivi qu'il ne l'a été durant ces dernières années.

L'honorable M. Duplessis lui dit immédiatement que c'était la première fois qu'il entendait parler que cette question d'électricité avait un rapport quelconque avec le travail du dimanche dans les moulins à papier ou autres manufactures. Il déclara en plus qu'il était préférable que les compagnies d'énergie électrique perdent de l'argent que d'être la cause de mettre en péril le salut de l'âme des ouvriers.

Le vice-président Matte parla de la crise du logement. Il estime qu'un des meilleurs moyens d'améliorer la situation serait que le gouvernement établisse un crédit urbain qui permettrait aux ouvriers de faire construire leur propre "home".

A cela le premier ministre répondit qu'il ne voyait pas bien comment le gouvernement pourrait faire fonctionner un crédit urbain pour aider la construction. Cela prendrait, dit-il, un capital de quelque trois cents millions de dollars, sans assurer la garantie que comporte le crédit rural. Il ne faut pas oublier que les cultivateurs présentent certaines garanties que n'ont pas en général les ouvriers, car les cultivateurs possèdent une terre, leur ferme, les instruments aratoires, bestiaux, etc. Il estime qu'un bon moyen de pousser la construction serait de développer un système coopératif. Il a donné de bons résultats dans d'autres pays. Il déclara également que la crise du logement était due à l'établissement d'industries de guerre qui ont fait accourir dans les villes un grand nombre de personnes de la campagne, ajoutez à cela la restriction sur les matériaux de construction et vous trouverez l'explication de cette pénurie de logements. Quoi qu'il en soit, dit-il, je recommande fortement à la délégation de soutenir les véritables sociétés coopératives.

M. Arthur D'Aoust, vice-président général des papetiers, qui vient d'arriver de la conférence de Paris du Bureau international du Travail, mentionna le fait que des conventions ratifiées par le fédéral ne liaient en aucune façon les différentes provinces. Il faut que tout en respectant l'autonomie et les lois de chaque province il devrait y avoir moyen une fois une convention acceptée par les délégués à une conférence du B. I. T., d'avoir une entente avec les différentes provinces pour qu'elle s'applique au Canada entier.

Le secrétaire fut prié de soumettre les conclusions des différents sujets présentés par le manifeste. Il déclara tout d'abord que les lois devraient être respectées par tout le monde, qu'il était inutile d'encombrer nos statuts d'une législation qui reste en quelque sorte lettre morte. Il cita entre autres les infractions commises à la Loi des relations ouvrières. Il regrette qu'un cas particulier où aucune poursuite n'avait été prise en dépit du fait qu'on avait constaté qu'une flagrante violation avait été commise. Il suggéra de simplifier le mode de procédure afin d'accélérer les poursuites. Il se demande si la Commission des relations ouvrières ne devrait pas avoir le pouvoir de compléter son enquête par une mise en accusation. Il relata son expérience avec les poursuites prises dans le passé par la Commission du salaire minimum des femmes lorsqu'il en était le président.

Il mentionna également l'impérieuse nécessité de permettre à l'ouvrier de récupérer ses forces par une ou deux semaines de vacances avec salaire chaque année. Quoiqu'il dit bien franchement que personnellement il croyait que c'était plutôt du ressort des organisations ouvrières de faire insérer cette clause de vacances payées dans les conventions collectives et les contrats d'union, mais réalisant qu'il y avait et qu'il y aurait malheureusement toujours un assez grand nombre de salariés qui, pour une raison ou une autre, restaient réfractaires à l'idée d'organisation, il devenait nécessaire de demander de la législation pour aider malgré eux ceux qui ne veulent pas s'aider.

L'honorable Maurice Duplessis reprit chacun des sujets soumis dans le manifeste l'un après l'autre. Il déclara tout

(Suite à la page 6)

Ce sont des
SWEET CAPS
pour
Noël...

Au moment où s'allument les chandelles... ou que s'ouvrent les colis-cadeaux, ce sont des "SWEET CAPS"... Cette année plus que jamais, elles ajouteront au bonheur du premier Noël d'après-guerre.

**CIGARETTES
SWEET CAPORAL**

T. HETHRINGTON LimitedFabricants de Pains, Biscuits
Gâteaux et PâtisseriesBread, Biscuits, Pastry and
Cake Manufacturers358 - 364, rue Saint-Jean
QUEBEC

Fondée en 1855

W. BRUNET & CIE
LIMITÉE

PHARMACIENS EN GROS

70 Laliberté — 139 St-Joseph
QUEBEC**A. J. BERGERON**

Bijoutier — Jeweller

Téléphone 275

112 rue des Forges
Trois-Rivières, Qué.**MAURICE POLLACK**

Limitée

St. Joseph St.
QUEBEC CITY, QUE.

Téléphone 2-3971 ★

SAMSON & FILION
Limitée

Ferronneries et Machineries

Articles de sport

GROS — DETAIL

343, St-Paul QUEBEC

**THE PERFECTION
CORSET CO., Limited**Distributors of
"WAR" Foundation Garments38 Champlain St.
QUEBEC CITY

Established 1837

**HOLT, RENFREW
& COMPANY LIMITED**Fourrures de choix
FURRIERS

Buade Street, QUEBEC

Courtoisie

TAVERNE ST-REGIS484 Sainte-Catherine Ouest
MARquette 6910

Ce qui se passe dans un camp de concentration

Récit de l'Abbé Jean-Louis Gitenet
par
Muse Dalbray et Tristan Sévère

C'est en nous penchant dans un centre d'accueil, sur les émouvants visages de femmes rapatriées que nous avons soudain retrouvé notre jeune frère, l'abbé Jean-Louis Gitenet, vicaire de Noisy-le-Sec, dont nous étions sans nouvelles depuis si longtemps. Il va sans dire que c'est autour de la table familiale que se poursuivit cette interview... fraternelle!

C'est un des soixante premiers rescapés de Mauthausen, près de Linz, dont les Russes se trouvaient encore, ce jour-là, à 50 kilomètres et les Américains à 65.

Au camp de Mauthausen

— Comment se fait-il ?

— Il y a eu des accords, paraît-il, pour qu'on libère aussitôt certaines catégories de déportés, les femmes notamment. La Croix-Rouge suisse est venue avec une cinquantaine de camions pour prendre "livraison" de trois cents cinquante femmes.

— Il y avait des camps mixtes ?

— Depuis deux mois seulement, les Allemands ayant évacué, sur différents camps, les femmes de Ravensbruck, avant l'arrivée des troupes alliées. Comme les Suisses font très bien les choses et que nous avons l'habitude de nous tasser, il restait encore soixante places; il a donc été décidé entre les représentants de la Croix-Rouge, l'officier de la Wehrmacht qui devait nous convoquer et le commandant du camp, que soixante et un hommes partiraient également. J'ai été parmi ces soixante et un.

— Priorité ? Chance ?

— Providence ! A vrai dire, ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous avons pris place dans le camion, malgré les insignes de la Croix-Rouge. Combien sont partis qu'une rafale abattait deux cents mètres plus loin.

— Voyage sans encombre ?

— En Bavière, nous avons vu de jeunes Allemandes pendues pour "défaitisme" indiquait l'écriteau. A la frontière germano-suisse, les S.S. nous ont refusé le passage : "Les femmes, oui. Pas les hommes." Le chef de convoi et l'officier allemand insistèrent tant et si bien qu'après cinq heures de palabres, de coups de téléphone, de démarches, nous étions en terre suisse, remarquablement accueillis.

— Grosse émotion tout de même, si près du port ?

— Grosse émotion tout de même.

Deux jours après, cent quatre-vingt-trois camarades de Mauthausen nous rejoignaient et nous apprenions par eux qu'entre notre départ et le leur plusieurs centaines d'hommes (je ne saurais préciser le nombre exact, mais certainement plus de quatre cents) avaient été passés par la chambre à gaz !

— Il y avait aussi une chambre à gaz à Mauthausen ?

— Comme partout.

— Et les tortures ? Tout ce qu'on raconte est-il exact ?

— Quoi que l'on raconte, quoi que l'on invente, rien ne peut être plus que la réalité...

— A Buchenwald ?

— Buchenwald, du moins le temps que j'y fus, n'était qu'un purgatoire

La délégation... (Suite de la page 5)

d'abord que s'il y a moyen d'établir un code de travail qui correspondrait à notre caractéristique, notre mentalité et nos droits, par la collaboration et par la coopération, un code qui rendra justice à la province de Québec, j'en suis, mais pas par un amendement à la constitution, car une fois que nous aurons laissé le fédéral empiéter sur nos droits et fixer des salaires et des conditions de travail par une loi fédérale, ce seront les autorités fédérales qui les modifieront à l'avenir, il pourrait arriver que ces modifications et leur administration ne soient pas toujours dans l'intérêt du Québec. Je préfère laisser à un gouvernement de Québec quel qu'il soit, un gouvernement de chez nous, de régler nos affaires à nous plutôt que de les confier à un organisme fédéral où nous serons une minorité.

"Il faut", ajouta-t-il, "que nous préservions nos ressources naturelles, nos forêts, nos mines, nos pouvoirs d'eau et nos pêcheries. Quand un autre gouvernement régira les salaires, il se trouvera à y porter atteinte. Je suis toujours pour la coopération, jamais pour l'assimilation." Il demanda aux représentants de la classe ouvrière qui composaient la délégation de ne pas se laisser entraîner par des gens qui peuvent être bien intentionnés mais qui ne réalisent pas toujours nos aspirations aussi bien que nos droits.

Le Premier Ministre a fait remarquer que par suite de la guerre, Ottawa s'est accaparé de bien des pouvoirs et on ne semble pas savoir, à l'heure actuelle, que la guerre est finie. Je comprends que certaines restrictions doivent demeurer un certain temps, mais il ne faut pas qu'une loi dise que nous sommes encore en guerre. Je crois que M. Mitchell est un homme sincère, qu'il veut faire du bien mais il faut agir avec bon sens, ne pas pratiquer l'illogisme, se battre en Europe contre les bureaucrates et établir une autocratie ici.

Le Premier Ministre trouve que les ouvriers avaient raison en demandant d'augmenter la Commission des relations ouvrières et de la porter à cinq membres afin qu'elle soit plus représentative.

L'honorable Antonio Barrette a ajouté quelques mots de remerciements et félicita bien sincèrement les délégués pour le bel esprit qu'ils ont manifesté pendant les délibérations. Il a déclaré, qu'à la demande faite par leur secrétaire, bien des questions seront étudiées par le Conseil Supérieur du Travail, organisme représentatif tant des ouvriers que des patrons. Il réitéra qu'il s'efforcera toujours d'aider la classe ouvrière dans ses justes revendications. Il termina en appréciant l'esprit de coopération qui animait les organisations ouvrières que représentaient les délégués.

L'honorable Antonio Barrette termina en offrant ses meilleurs vœux de Noël et du Nouvel An aux délégués, à leurs familles et au mouvement ouvrier en général.

M. Beaudoin remercia en termes appropriés l'honorable Premier Ministre et le Ministre du Travail pour toutes les bonnes paroles qu'ils avaient dites au cours de l'entrevue, les sentiments qu'ils avaient exprimés. Il remercia également les autres membres du Cabinet qui, par leur présence, avaient prouvé leur intérêt à la classe ouvrière.

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

ACTIF, PLUS DE \$300,000,000
515 BUREAUX AU CANADA
60 succursales à Montréal

JOYEUX NOEL ET BONNE ANNEE

PHOTOGRAVURE NATIONALE Ltée

282 Ontario Ouest

Belair 3984

nettoyeurs  ecocleaners

2582 BEAUBIEN E.	8697 ST. DENIS	3127 MASSON
2126 RACHEL E.	3862 ONTARIO E.	4531 PAPINEAU
2168 FRONTENAC	1031 MT. ROYAL E.	6645 ST. HUBERT
4518 ST. DENIS	7891 ST. DENIS	1610 ST. DENIS
	4300 STE. CATHERINE E.	

Dollard 6000

Agences 532 JARRY et 1811 AMHERST

Compliments

Engineering Products

of Canada, Limited

5035 Ontario St. East

MONTREAL

COMPLIMENTS
OF THE
SEASON

DOMINION SILK DYEING & FINISHING CO. LIMITED

DRUMMONDVILLE, QUE.

A Merry Christmas
and a Happy New Year to You

Paul
Service Stores Limited

Head Office and Plants:
1451 BEAUBIEN E. MONTREAL
Dollard 4671

Nous vous souhaitons
un Joyeux Noël
et une Heureuse Année

Marquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL



- LAIT
- CREME
- BEURRE
- OEUFS
- BREUVAGE-CHOCOLAT

A. POUPART Cie

1715, rue Wolfe — FR. 2194

Ce qui se passe...

auprès de l'enfer de Mauthausen. Songe qu'il m'est arrivé d'y regretter Buchenwald.

— En quoi ?
— Les camps étaient divisés en trois types : Dachau par exemple était du type numéro 1, Buchenwald du numéro 2. Ce dernier s'étendait sur une surface considérable, et les S.S. se tenaient à l'entour. Tandis qu'à Mauthausen, (type numéro 3.) de superficie restreinte, nous les avions avec nous, sur nous, mêlés à nous. En outre, ces murs énormes surmontés de fils électrifiés, cet aspect de forteresse permettaient difficilement l'espoir d'une évasion. L'horizon était barré, nous étions vraiment hors du monde, avec la perpétuelle présence de la mort. Chaque jour, le four crématoire engloutissait cent hommes environ. Pour la chambre à gaz, je ne puis dire au juste. Je sais seulement qu'un commando de cinquante hommes creusait sans arrêt des fosses où l'on enfouissait jusqu'à deux mille cadavres. Dans les derniers temps, il a fallu doubler ce commando d'un commando de nuit.

— Aussi donc, cinquante hommes, sans répit, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, creusait les tombes de leurs camarades ?

— Je suis arrivé à Mauthausen en mars 44. On m'a attribué alors le numéro 53.803. La veille de mon départ, fin d'avril 45, j'ai remarqué qu'un détenu portait le numéro 150.600 et quelque...

— Soit près de 100.000 hommes en treize mois ?

— Comme notre densité, si j'ose dire, était constante, juge toi-même ! Un soir nous est arrivé un groupe de trois cents hommes évacués de Prusse orientale. Pas de place pour eux. Les S.S. les firent mettre nus ; c'était en plein hiver, et sous prétexte de les réchauffer, leur firent exécuter des mouvements de gymnastique, sauts, course à pied, etc.

— Après vingt minutes de ce régime, les lances à incendie furent braquées sur eux et mises en action. Cinquante malheureux restèrent sur

le sol. Les S.S. les firent entasser dans un coin et continuèrent. Toute la nuit. Dans les moments de répit, les hommes grelottants s'agglutinaient en une sorte d'énorme boule, les plus forts luttant pour être au centre, les plus faibles, à l'extérieur, leur faisait encore un remport de leurs maigres corps...

— Au matin, quelques-uns résistaient toujours. Les S.S. entreprirent alors de les achever à coups de barre de fer. Je vois encore la dernière victime, un jeune homme, à genoux, et tendant des bras suppliants. Peut-être son bourreau fatigué, allait-il se laisser fléchir, mais un autre survint qui, d'un seul coup, lui défonça le crâne. Le problème était résolu... Il n'y avait plus besoin de place pour les nouveaux venus...

— Et toi, personnellement, comment t'en tires-tu ?

— Côtes cassées, restes de phlegmon, plaies...

— Dans quelles circonstances ?

— Sans intérêt.

— Dis toujours.

— J'étais pieds nus depuis un certain temps, le "kapo" ayant trouvé mes chaussures à son goût. On me remit une paire de sabots, pointure 45 ! Avec ces sabots qui me quittaient les pieds à chaque pas, je ne parvenais pas à faire, sans trébucher, les cinq kilomètres pour aller au travail et pour en revenir. J'avais les pieds en sang, couverts de plaies. Un jour je me permis de faire remarquer que ces sabots étaient peut-être un peu grands ! On m'en remit une autre paire... du 37 cette fois ! C'était tout de même un peu petit ! Ce commando-führer, prétextant que je ne savais pas ce que je voulais, se jeta sur moi aidé aussitôt par trois de ses collègues. J'ai compté cinquante-trois coups de manche de pelle. Après, mon Dieu, je ne sais plus très bien ce qui s'est passé.

— Tu n'es pas allé à l'infirmerie ?

— Non.

— On exécutait les malades ?

— Quelquefois, quand il y en avait trop. Mais on ne pouvait être admis à l'infirmerie qu'à la suite d'un accident. Mon visage tuméfié, mon corps zébré indiquaient manifestement des violences subies. Dilemme : un S.S. ne peut se tromper, s'il vous maltraite, c'est que vous avez mérité pire. Insister pour être soigné équivaut à porter plainte ! Le résultat le plus probable, c'est l'envoi dans les barbelés...

— C'est-à-dire l'exécution, sous prétexte de tentative d'évasion ?

— Oui.

— Alors ?

— Je travaillais à ce moment en usine, à Steyr, sur l'Enns, dont le camp commando dépendait de Mauthausen. J'ai continué ; les camarades me soutenaient pour marcher ; mais comme j'étais incapable, avec mes côtes cassées, de monter les guide-soupapes sur les bloc-moteurs, mes deux compagnons de gauche et de droite faisaient mon travail en sus du leur.

— A la chaîne ?

— A la chaîne ! Ils m'ont aidé sans défaillance durant six semaines. J'ai connu là des hommes admirables.

— Parle-moi de la vie au camp ?

— Quotidienne ! Avec ces perpétuels bobards de liberté proche, de date de paix prochaine, toujours les mêmes et toujours renouvelés, auxquels on ne voulait plus croire, auxquels on s'accrochait quand même. A part cela, manger, dormir, travailler et penser... Oui, penser malgré la tête vide.

— Dormir ?

— Deux cents par baraque. Des lits, si j'ose dire, à trois étages et deux paillasses pour trois. On s'arrangeait. On roulait une couverture dans le creux : C'était mieux qu'à l'infirmerie où les malades étaient jusqu'à sept dans le même lit.

— Pire que dans le lazaret du moyen âge ?

— A peu près. Le médecin, un Yougoslave très chic, et qui parlait le français, m'a confié qu'il y avait à l'infirmerie une moyenne journalière de trente-cinq morts, dont sept ou huit étouffés, inconsciemment peut-

être, par leurs voisins. La lutte pour la vie, dans toute son horreur !

— Le gros problème était celui de la nourriture. La part de souper dépendait du kapo. C'était le plus souvent, un détenu allemand (droit commun) élevé à la dignité de chef de chambrée. Quelques-uns — fort peu — étaient honnêtes et brassaient la soupe avant de la distribuer. D'autres nous donnaient seulement le liquide et gardaient les légumes au fond pour leurs "petits amis" ou encore il ne nous donnaient que les deux tiers de la ration (en principe quarante-cinq litres pour trente hommes) : le kapo gardait ainsi quinze litres pour ses opérations commerciales.

— C'est la faim, d'ailleurs, qui conduisait aux pires actes des détenus.

— Qu'as-tu vu à ce sujet ?

— Tout. J'ai vu l'homme se vendre plus gravement que la femme. Les femmes, dans l'ensemble, ont souffert plus encore que nous. Elles ont fait montre, souvent, de plus de dignité. On les choisissait d'office pour ces recherches biologiques, ces études de greffe humaine... Chez nous, on faisait appel à des volontaires.

— On parle beaucoup des deux Allemagne, la bonne et la mauvaise. Qu'en penses-tu ?

— Je ne suis pas compétent. Je n'ai guère vu que la mauvaise ! Ces êtres qui nous ont torturés, massacrés avec un sadisme incroyable, me demeurent incompréhensibles. — France-Canada.

● Un touriste entre dans un petit magasin de campagne et il est tout surpris en voyant une montagne de gros sacs de sel empilés jusqu'au plafond. Il y en avait autant dans le hangar, la cave et le grenier.

— Diable, s'exclame-t-il, vous en vendez, du sel, dans votre village ?

— Non, répond le marchand, mais le voyageur de commerce qui est venu la semaine dernière par ici, je vous répons qu'il en vend, lui !

Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année aux Ouvriers de Québec

La Traversée de Lévis
J.-EDGAR COTE, Président
J.-L. ROBERGE, Gérant
Bureau-Chef :
Marché Champlain, Québec
Téléphone : 2-5182

Nos meilleurs souhaits aux ouvriers de Québec

EMOND & COTE, Enrg.
QUEBEC

MEILLEURS VOEUX
J. A. BONNIER, M.P.
Député de Saint-Henri
Bureau ouvert tous les vendredis en l'Hôtel de Ville de Ville-Emard.
6050, boulevard Monk

GARAGE
AUBERTIN
GARAGE
Téléphones : Jour—Day Soir—Night
FR. 5726 FR. 3350
Débossage, Mécanique, Peinture, Soudures, Réparations générales, Body and Mechanical Repairs, Refinishing, Welding.
1104 rue Plessis Street
MONTREAL



EATON'S

Best Wishes
for a
Merry Christmas
and a
Happy and Prosperous
New Year!

T. EATON CO LIMITED
OF MONTREAL

Parliament's Duty To The People

The Function of Government. — First Must Act in Accordance with the People's Will; the Second Administer the Legislation Which Changing Conditions Demand.

By BERNARD ROSE, K.C.

When the war began, the Government announced that in order to facilitate material aid to the Motherland and its Allies that everything possible should and must be done to provide the men and munitions to combat and defeat the Axis powers. Little if any objection was made to the declared intention of the Government that, in the carrying out of its tremendous responsibilities, it would have to use to the utmost the powers granted it under the War Measures Act.

It was found as the war went on that there would have to be restrictions, which in ordinary times, no government would dare impose, and the people would not suffer, — that these controls and restrictions, although very materially circumscribing the right of the individual or the corporation to do as he or it saw fit, were accepted as part of the obligation devolving upon the citizen and the State in furthering the war effort.

Though many of these controls were regarded as irksome, experience has demonstrated that these were necessary and beneficial. The Prime Minister and the Minister of Finance emphasized whenever the situation was discussed, that without such controls, both of prices and wages, inflation would occur which would be disastrous in its effects. Labour, which ordinarily in times of intense demand for its service, could ask for the highest wages which competition would be forced to give co-operated with the government in accepting the wage rates fixed by the boards specially set up to deal with claims for increased compensation.

When complaint was made concerning any one or more of these controls, it was stated that with the ending of the war a number of them would be abolished. Nevertheless, it is still essential that some measure of control be exercised by the Government until such time as industry will be able to absorb not only the hundreds of thousands needing employment but provide what the consumer is willing to buy. Those who oppose the continuing of controls want to give so-called free enterprise an opportunity of getting into full swing. *They entirely overlook this patent fact: that the war made it necessary for the Government to become the largest employer and engage in the providing of services and the production of commodities which had previously been left entirely to those concerned with making investments and earning profits.*

Conditions in the matter of employment are at the moment by no means satisfactory. Yet, certain groups are opposed to the Emergency Powers Bill because of the restrictions it will continue to impose and the powers the Government will be able to exercise. I think it can be stated in all truth that the workers will not tolerate industry again being able to dictate whom it will employ and what it will pay to those in its employ. In ordinary times, the majority of employers, particularly where the workers are not organized and no collective agreements have been concluded, pay only what the need of a job forces the employee to accept.

The problem of labour relations is becoming a very serious one not only in our country but the United States. President Truman convened a meeting of the interested parties but little was accomplished of a constructive nature. One of the most powerful unions demanded a thirty percent increase in pay; this, the employer refused to consider. In a situation such as prevails in the United States and our own country the Government cannot stand idly by during the period employees and employers fight it out. The welfare of the nation is of paramount importance. The workers, in peace and war, constitute the most important section of the nation. Hence it follows that their interests come before even that of employers or groups that have hitherto acted on the assumption that they and not the toilers should suggest to the Government what course must be followed.

Those who have devoted considerable time to the study of industrial development, labour relations, social and economic reform, have reached

the conclusion that, first: Parliament or Congress must take upon itself the responsibility regardless of what employers or the defenders of capitalism may say to promote the welfare of the workers even though proposed legislation will directly encroach upon the right of employers who demand that free enterprise continue to function as it has hitherto. Second: Government must, where unemployment is considerable, either undertake public works to create it and engage in the production of the commodities or services, which in prosperous times and when there is no unemployment would be left to free enterprise and capitalistic direction. Third: both Parliament and Governments will have to recognize, as the Prime Minister so convincingly set forth in his book "Industry and Humanity" that industry must be carried on as a partnership if industrial peace is to be maintained and equity govern the relations between employer and employee. There will have to be a change in the direction of employees being partners or shareholders instead of those who now purchase stock in privately owned and controlled enterprises.

The shareholders of publicly owned utilities and other corporations in which the Government invested public funds are the people who thus are in precisely the same position as the shareholders in a private corporation.

I can only repeat what is being said not only in this country but in the United States, and judging by the programme of the recently elected labour Government in Britain that the workers will not stand for a recurrence of a prolonged depression. They will point, and rightly so, to what governments in Britain, the United States, and Canada accomplished during the war and that if war, costing billions and bringing with it the destruction of millions of valuable lives, has the effect of creating full employment, it is the bounden duty of those who are elected to interpret the will of the people and deal with problems as they arise, to disregard the objections and opposition of those who have nothing to offer of an immediate constructive nature to provide employment for those who must have it in order to live.

While the nation is first indebted to the men and women who served it in its armed forces and were ready to lay down their lives for their country, liberty and civilization, those who were employed in manufacturing the munitions of war are likewise entitled to a measure of consideration. It is true that the

latter did not have to accept the same risks and make the same sacrifice, but without their labour and devotion, the necessary equipment would not have been provided. All that the returned man and woman ask and those in the war plants is that whether the responsibility is that of free enterprise or government, that they be given jobs.

A democratic government is justified in resorting to extraordinary measures in a crisis or an emergency to protect the economic welfare of the workers as it did during war. This view may not be acceptable to those who think they should, now that the war is over, be allowed to employ labour upon their own terms, and that it is no concern of theirs if hundreds of thousands are unemployed, and through no fault of their own, forced to subsist upon insurance grants, relief, or private aid.

The era of unchecked private enterprise responsible for the periodical depression must come to an end!

8,317 War Veterans Given CPR Jobs; 5,000 New Men

Montreal. — The Canadian Pacific Railway Company has given peacetime jobs to 8,317 war veterans up to the present time, and about 5,000 of these have not been in C. P. R. service before.

H. J. Humphrey, company vice-president of special duties, has released this information. "Our first care is, of course, for the great force of Canadian Pacific employees who enlisted," Mr. Humphrey said. "They all went forth on 'leave of absence' and of the 20,855 who enlisted 3,217 are back on the job with us."

Humphrey said that one reason why 5,000 jobs have been given to returned men not of pre-war C. P. R. experience, is that returning Canadian Pacific veterans "are coming in for promotions they would normally earned had there been no call for their war service."

• Hundreds of years ago small counterfeit coins were called "raps." From that came the expression, "I don't care a rap."

J. A. W. ARCHAMBAULT

& ASSOCIES

Spécialité

Rapports d'impôts sur le Revenu

159 rue Craig Ouest.

BE. 3003

A MERRY CHRISTMAS

AND A HAPPY NEW YEAR

"For those who wear the best"

TOOKE BROS. LIMITED

Makers of

FINE SHIRTS • COLLARS • NECKWEAR
UNDERTOGS • PYJAMAS

MONTREAL

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES CORRECTIVES

Spécialiste

LORENZO FAVREAU

Optométriste, o. d.

assisté d'optométristes-opticiens licenciés, Ba.O.

Bureaux et consultation:

TAIT-FAVREAU
L. FAVREAU O.O.D. Président

Bureau du centre:

265 Est, rue Ste-Catherine

Tél. LA. 6703

Bureau du nord:

6890, rue St-Hubert

Tél. CA. 9344

Canada's first peacetime Christmas

after long years of war, promises

to be one of the happiest in memory...

May you and yours enjoy every minute of it!

Après de nombreuses années de guerre,

le premier Noël d'un Canada en paix

promet d'être le plus joyeux jamais célébré...

Puisse, en ce jour, chaque minute vous combler de joie.



HENRY MORGAN & CO. LIMITED

The Store With The Christmas Spirit

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.
 Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenaux et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franço, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franço, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.
 Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
 Téléphone: LAncaster 7808
 Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1

Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.
 Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenaux, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franço, secretary-treasurer and editor; Marcel Franço, manager; Henri Richard, associate editor.
 Address all communications to 11 St. Paul Street West
 Telephone: LAncaster 7808

Working It Out By FRANCES PERKINS

The meeting of the International Labor Organization brought about fifteen Americans and four hundred other people to Paris to meet in the 27th Conference of this organization, which is a world parliament for the consideration of labor and social questions. Each national delegation to the annual meeting comprised four delegates, two representing the Government, one representing organized workers, and one representing organized employers; each of these three sections spoke and voted freely and independently of the others. All points of view found full expression. It was significant, however, that many, many times the American employers' and workers' and Government delegates found themselves in complete agreement. The Conference provided a platform for the exchange of views but its real and important function was that it acted as a kind of advisory parliament which formulates international minimum standards to which national social and labor legislation should conform. The I. L. O. survived the war and

is a stronger and more vigorous body than at any time in the past. The enthusiasm and mutual confidence of the delegates was obvious and the extent to which the Conventions of the I. L. O. have been put into effect in many countries is impressive. A Convention is adopted only on the 2/3 majority vote of the conference and forms a special kind of international treaty, having to do with desirable labor and social laws. The Conventions do not become binding on a Government until it has ratified them, but Government delegates are obliged to submit these Conventions to their Governments and to report to the I. L. O. annually what measures have been taken in each country to give effect to the Convention. Sixty-seven different conventions have been adopted in past years and sixty-six additional recommendations. There have been nine hundred formal ratifications by governments and a large number of laws, statutes or executive orders which carry out the purpose and intent of the convention in some other way.

The subjects dealt with in these Conventions cover Limitation of Hours of Work, Vacations with Pay for Wage Earners, Working Conditions for Women, Insurance against Unemployment, Sickness, Old Age and Industrial Accidents, Protection of Child Workers, Living and Working Conditions of Seamen, Industrial Accident Prevention, Apprenticeship Rules, and many others.

The Declaration of Philadelphia adopted at the last meeting of the I. L. O. in Philadelphia in May 1944 charted out a new and broader scope for the work of the I. L. O. That Declaration takes as a basic international point of view that "poverty anywhere constitutes a danger to prosperity everywhere." President Roosevelt called it "a landmark in world thinking." The Declaration ends with a statement adopted with enthusiasm, "that all human beings, irrespective of race, creed, or sex, have the right to pursue both their well-being and their spiritual development in conditions of freedom and dignity of economic security and equal opportunities."

The Conference of '44 adopted a ten-point program to give effect to these principles beginning with full employment and the raising of the standards of living. The session in Paris in 1945 dealt in detail with some of the general objectives of the declaration, in particular, and discussed a formal recommendation with regard to the specific methods to be promoted for full employment. The most interesting committee and the most interesting subject on the agenda dealt with Methods of Promoting Full Employment in the reconversion period. Many of the specific measures recommended are along similar lines of those embodied in the Full Employment Bill

now in Congress of the United States. It was with considerable pride that the American Government delegates, Senator Elbert Thomas and myself, were able to say in the sessions that the United States Government had already made progress in this line.

Another important subject and committee was that for the establishment of Minimum Standards of Social Policy in Dependent Territories. This committee was most interesting and often struck into deep prejudices and old practices that are unfair to the people living and working in colonial areas and in backward territories, dependent upon and under the control of the modern industrial countries and their nationals. The work of this committee, however, was done in the realization that the native people of all sorts of backward areas must be given opportunity for a good life, and that social policy of civilized nations must be against their exploitation. There was a general

desire to take a significant step in this field at this conference.
 Copyright, Institute for American Democracy, Inc. — 1945

Cost of Living Rose 19.9% During War

Ottawa, 12. — The cost-of-living index in Canada advanced from 119.7 on October 1 to 119.9 on November 1. The index is based on the period 1935-1939 as 100. Consequently, at November 1 this year the cost of living had increased 19.9 per cent since the war started.

It probably will be hard to convince housewives that the rise is not greater than these figures show. — Labor.

Even Santa Can't Do It

Ottawa. — "Do not send intoxicating liquor through the mails." It is prohibited at Christmas or any other time. Postmaster General Ernest Bertrand warns Canadians.

Compliments
 de
David et Frère Limitée
 BISCUITS
 MONTREAL

COMPLIMENTS
 de
LA LITHOGRAPHIE DU SAINT-LAURENT LIMITEE
 7501 boulevard St-Laurent. CAumet 5751



Christmas Greetings

from

HOLT RENFREW
 AND COMPANY, LIMITED

MERRY CHRISTMAS
 AND
 HAPPY NEW YEAR



Peacock Brothers Limited

VILLE LASALLE, QUE.

CHRISTMAS GREETINGS
 and
 BEST WISHES FOR 1946



JOYEUX NOEL ET MEILLEURS
 SOUHAITS POUR L'ANNEE 1946

JAS. A. OGILVY'S LIMITED

Department Store

Montreal

PALACE
THEATRE

FRED MacMURRAY in
Pardon My Past

with
Marquerite CHAPMAN
AKIM TAMIROFF
WILLIAM DEMAREST
RITA JOHNSON

CAPITOL
THEATRE

ALICE FAYE
DANA ANDREWS
LINDA DARNELL in
FALLEN ANGEL

A 20th Century-Fox Picture

PRINCESS
THEATRE

PAT O'BRIEN
ADOLPHE MENJOU
ELLEN DREW in
"MAN ALIVE"

Added Feature
Sing Your Way Home

LOEW'S
THEATRE

**THE HOUSE ON
92nd STREET**

with WILLIAM EYTHE
LLOYD NOLAN
SIGNE HASSO

Extra! MARCH OF TIME
"Palestine Problems"

**EXAMEN
de la VUE**
par J.-L. Phoenix, O. D.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
Diplômé de l'Université
AU SALON OPTIQUE
Chas. G. ST-JEAN LTD
Téléphone: AM. 3121

St-Jean
BIJOUTIERS DIAMANTAIRES

Un seul magasin à Montréal: 1215 est, rue Sainte-Catherine

Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS
(Édifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés.: MA. 8488

Service d'ambulance

ART. LANDRY Enrg.
DIRECTEURS DE FUNERAILLES
SALONS MORTUAIRES MODERNES
Georges Godin, propriétaire

512-528 Est, rue Rachel
FA. 3571. MONTREAL 34

A Christmas, 1945

RAY SCOTT, Editor and Manager.

Again the glad season of Christmas has come. As this great holiday approaches, reminding the world of the birth of the Prince of Peace, men's hearts are made glad with the realization that there has been a cessation of the hostilities which have been terrorizing the world for the past several years. Because of the suffering arising out of war, Christmas for the past few years was made a season of solemnity for the people of our own country, while the blight of two additional years of conflict lay heavy upon the nations of Europe.

It is a sad commentary upon human nature and a blight upon the pages of history that men have not better learned the lessons of experience. How depressing is the realization of the fact that for so long a period of time the great majority of the peoples of the world at peace were those where paganism prevailed while nations with Christian traditions were locked in mortal combat! What a travesty that nations with such a rich heritage from the past could find no peaceful means of settling their differences but instead resorted to arbitration by the god of war! What an indictment of the time honored means of expressing sovereignty among nations!

As the Angel song of "Peace on Earth, Good Will to Men" resounds throughout the land, it is to be hoped that truth and virtue may be undergirded with the strength that comes from knowledge and understanding. If such is the case, then may the peoples of the earth look forward with confidence to the new era that shall rise on the ruins of the past. However, if the old vices of avarice, greed and lust for power, together with their concomitant evils, are not curbed; if new discoveries in the physical universe and the consequent application of these powers to man's mechanical inventions are not directed into channels of good will and constructive usefulness, then there may be some grounds for predictions which are being made that man stands on the brink of destruction.

Surrendering to the latter alternative, however, would be utter futility. Men must gird up the loins of their thinking and with courage and resolution address themselves to the problems before them no matter how insoluble they may seem to be.

The war so recently ended has demonstrated methods of destruction that have brought fantastic results. The unleashing of atomic power has stimulated the activity of men's minds to almost unimaginable proportions, and it is significant that in their thinking men are giving so much consideration to the destructive possibilities of nuclear power, rather than to its use to lighten the burdens of mankind. What a sequel to the back-breaking work that has gone into the building of civilization that discovery and utilization of a power capable of lightening man's burdens should be the harbingers of an overmastering fear!

As the recurring Christmas season bids men rejoice so does the inspiration cheer them on their way toward the consummation of an era that for ages has been the lodestar of prophets and poets.

"For lo! the days are hastening on,
By prophet-bards foretold,
When with the ever-circling years,
Comes round the age of gold;
"When Peace shall over all the earth
Its ancient splendors fling
And the whole world send back the song
Which now the angels sing."

This editorial will appear in the December, 1945, issue of the Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen's Magazine. —

**British Social Security
Measures of Interest
to Canada**

The steps being taken by Dominion and Provincial authorities in Canada for organizing social security benefits on a national scale are of immediate concern to Canadian workers. Trade unionists will find a recently produced British film, "Second Freedom", currently released on The Trade Union Circuit of the National Film Board, of particular interest since it offers an opportunity to compare the measures now in existence and those contemplated in Canada with schemes in operation in Great Britain.

One of the proposals now under consideration by Canadian authorities is a plan for national health insurance. At present there is no governmental health scheme in Canada. The British Film shows how state-controlled clinics in England provide free medical advice and care for both mothers and children; issue priority supplies of milk, orange juice, and cod-liver oil to families unable to afford these necessities, and furnish free medical and dental services to school children. Canada's Family Allowance legislation, and the health services provided for schools by some city municipalities

are the only comparable measures undertaken here.

The unemployment insurance scheme outlined in "Second Freedom" is very similar to the system existing in Canada. Britain's twenty million workers contribute a weekly sum while employed to a common fund and draw a fixed amount when out of work from the Labour Exchange. In Canada, benefits are not fixed but vary according to the amount of the worker's earnings. British workers are entitled to draw unemployment insurance for a maximum of 26 weeks with further insurance depending upon the individual's record. Canadian workers draw in accordance with the total they have paid into the insurance fund.

The scenes in the film showing the progress made in Britain in the building and rental of public housing units reveal what the United Kingdom has advanced further than Canada in the solution of the urgent problem of housing. The British old-age pension system, also outlined in the film, operates in much the same way as the Canadian scheme, except that monthly payments are slightly less than those made in Canada.

"Second Freedom" is an important film for discussion by unionists interested in working to speed up Canadian plans for putting comprehensive social security measures into effect.

APPELEZ

THE CANADIAN IMPORT CO.

LIMITED

POUR COMBUSTIBLES DE HAUTE QUALITE
CHARBON, COKE ET HUILE DE CHAUFFAGE

83 Dalhousie, QUEBEC.

Tél. 2-1221

Université de Montréal

ECOLE POLYTECHNIQUE

Ecole d'ingénieurs — Fondée en 1873

Le programme d'études prévoit la formation générale dans toutes les branches du génie et l'orientation dans les spécialités suivantes:
Travaux publics • Bâtiments • Mécanique • Electricité
Mines • Métallurgie • Chimie industrielle
Génie aéronautique

Les élèves reçoivent à la fin du cours les diplômes d'Ingénieur et de Bachelier en Sciences Appliquées avec mention de l'option choisie. Des études post-universitaires peuvent être entreprises à la fin du cours régulier et conduire aux grades universitaires de Maître et de Docteur en Sciences Appliquées.

Laboratoires d'analyses, de recherches et d'essais
Laboratoire provincial des Mines

PROSPECTUS ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE
1430, rue Saint-Denis MONTREAL

SEASON'S GREETINGS

JOINT BOARD, CLOAK,
DRESS & EMBROIDERY
WORKERS' UNION

BERNARD SHANE, Manager

MONTREAL

MERRY CHRISTMAS

AND

HAPPY NEW YEAR

**STANLEY TOOL
COMPANY LIMITED**

ROXTON POND, QUE.

ALFRED ALLARD, *Président* J.-H. CHARBONNEAU, *Vice-Président*
 A.-D. PLANTE, *Sec.-Trés.* MARCEL ALLARD, *Directeur*
 JEAN ALLARD, *Directeur*

Cie de Biscuits Stuart Biscuit Co.

Limitée

Limited

BISCUITS
BISCUITS

GATEAUX
CAKES

TARTES
PIES

235 ouest Avenue LAURIER West

MONTREAL

CRescent 2167

Our Best Wishes for
 a Merry Christmas
 and a
 Happy New Year

Nos meilleurs souhaits
 pour un
 Joyeux Noël et une
 Heureuse Année

N. Valiquette

915 ST. CATHERINE ST. EAST

PL. 8811

BEST WISHES
 for a
 MERRY CHRISTMAS
 and a
 HAPPY NEW YEAR

H. JOLICOEUR & CO.
 LINEN SUPPLY

6455 Christophe-Colomb

Dollard 1678

SEASON'S GREETINGS

Combustion Engineering
 COMPANY LIMITED

540, Dominion Square Bldg.,

MONTREAL

A
 Merry
 Christmas
 and a
 Happy
 New Year
 to you.

Nous vous
 Souhaitons
 un
 Joyeux
 Noël
 et une
 Heureuse
 Année.

Dupuis Frères

865 STE-CATHERINE E.

MONTREAL

RUSSIA SEEKS PEACE

**Wants to Live in Amity with Other Nations. —
 Fifth Columnists in Germany and the
 Democracies Working to Create Distrust
 And Fear of Our Ally.**

By BERNARD ROSE, K.C.

Germany planned the war! Germany started the war! Germany negotiated treaties with no intention of keeping them, but to deceive the nations with whom these treaties were made. Germany believes in war as a national policy. Germans have been a curse to the world. Germans are responsible and upon them rests the guilt for the killing of millions in war, and the murder, gassing, and torture of millions in camps. The Germans are brutal by instinct and heredity. The Germans have proven beyond any doubt that they are sub-human. The Germans are hardly through one war, whether it be won or lost, before they prepare for the next one. Generosity or sympathy is wasted upon them. They were successful, following the last war, in imposing upon the good-natured English and American peoples. Only the French, the Russians, and the Czechoslovaks understand the Germans. We, in the Western democracies, thinking as we do in terms of kindness to a vanquished enemy, and the tradition of fair play inculcated by our elders and teachers from our earliest years, can hardly bring ourselves to believe that a nation that so arrogantly boasted of its culture would sink to such savage depths as to awaken world-wide horror, because of its crimes against defenceless minorities and peace-loving neighbouring nations.

It will be a crime against civilization to in any way help the Germans to recover so that they can again, through a new race of Nazi-inspired men and women, plan a third global war.

What boots it if millions of Germans die! Why should we worry if, because of the war they planned and waged, those who still remain will lack food, clothing, and shelter? They brought everything upon themselves. One becomes very indignant and disgusted when he learns that young Americans, Canadians, and Englishmen, in occupied Germany take these vipers to their bosoms and allow themselves to be seduced by the she-wolves, who while the war was in Germany's interest, told their husbands, brothers, fathers, and sweethearts, to steal all they could and send it to Germany. The invading German troops, when they reached France, confiscated all the lingerie they could and sent it to their women. These latter were just as anxious for Hitler to win as were the men who served him. The German women and those who still believe in Nazi doctrine are deliberately fostering distrust and hate on the part of American, Canadian, and British occupation troops toward the Russians and the French.

It was the Russians who marched into Berlin. The Germans and their women know that Russia does not trust them; hence, they are doing all they can to ingratiate themselves with the kind-hearted and gullible British, American, and Canadian troops whose sympathies are aroused by the tears and pleas of the Germans who have now become so suddenly anxious to co-operate and cringe in order to extort what they can from their conquerors.

The Russians and the French, including the Dutch, the Belgians and the Czechoslovaks, should have the deciding voice as to the occupation of Germany and its future. While we are indebted to the British and the Americans for all they did in bringing Germany to its knees, we must not forget that the nation that suffered the greatest casualties was Russia. Its killed and wounded numbered more than the whole population of the Dominion. If we visualize what it would mean for the whole of Canada's population, men, women, and children, to be wiped out leaving nothing but a barren waste, we would then appreciate the enormous and unparalleled sacrifices made by Russia not only in its defence but to save the democracies and the peoples of the free lands.

Nothing we can do in the way of appreciation or assistance can hardly begin to repay Russia for what it did in meeting the terrific onslaught of the German legions and

keeping them at bay until Britain and its Dominions as well as the United States were prepared to organize forces that, in number and supplies, would be able to challenge and defeat the armies of murderers bent upon destruction so terrible in its extent, so wide in area, that history can find no parallel for it.

It will be a crime against the people in the invaded countries as well as Russia and Canada if we send food to starving (?) Germans who will accept what we give them and laugh at us for being so easily deceived. Germany turned Europe into a huge graveyard. It is responsible for the deaths of the thousands of splendid young Canadians who now lie buried in foreign soil and those who have come back wounded. We have made a great many sacrifices, and for generations to come, out of the wealth created by the labour of our workers, will have to pay interest on the debt. The billions spent by Canadians for war could have been much better applied for making this country one of the happiest on earth.

When we listen to those who suggest that we send food to keep Germans from dying of starvation, we then think of the millions who were starved by the Germans and were sent into concentration camps and cremated to satisfy the lust for destruction and death which is characteristic of the German nation.

I urged in previous contributions to The Labor World that the Germans had become a leper nation; that they should be quarantined for at least fifty years; that they should be segregated in a ghetto since they have earned this as a master race. The souls of the millions who met death at the hands of the Germans cry aloud for implacable vengeance against these modern Genghis-Khans who decimated the countries they conquered. If, from a population of sixty millions, they are reduced to half or even less, the world will not suffer; if as some allege, Russia in all likelihood may influence Germany into accepting communism, this will in no way be to the disadvantage or threaten the peace of the British Commonwealth, the United States, or the countries freed from the menace of Nazi Imperialism and world power. Far better a thousand times a Germany under the control of Russia than one, which according to American plans, will in the course of the next two or three years, be allowed to recover. Russia did not make war upon its neighbours. Russia is not seeking to extend its territorial boundaries. All that it asks for is that it be permitted to carry out its plans to make its divers peoples economically and socially happy. These plans can only be carried out

if peace is assured to Russia for one or two generations. No longer fearing German plans for war it will be able to march forward with the democracies in the West in reaching the goal of making the lot of those who toil happier and safer than at any time since the establishment of human society.

If the democracies including Canada feel that they should help Europe to recover, their first duty is toward Russia, the smaller nations, and France. A strong Russia, and a France able to devote itself in like manner to helping its people to recover their morale and hope is of far greater importance than helping the treacherous Germans to engage in manufacture. We must not forget that Germany is the home of the Krupp's and those who organized world-wide cartels in order to exploit the peoples in the democracies.

Those who want Germany to recover and get on its industrial and economic feet are the enemies of the people of this country, Great Britain, and the United States. They dislike Russia because of its system of Government and industrial structure. They are even now endeavouring, together with so-called teachers of religion, false to what their Leader said, to make us believe that Russia is an enemy and has designs upon other nations. If they are not challenged they will be responsible for another war and the annihilation of whole peoples.

Germany must be kept down if the democracies and Russia are to make progress along scientific, industrial, and social lines. Had Germany won the war, we Canadians, as well as the British and the Americans would have been in a very sorry plight. We would have been treated as serfs compelled to carry out the commands of a nation of beasts, perverts, and murderers. Why then extend the slightest sympathy to Germans or help them in any way?

Work of Chinese Co-Operatives in Wartime

It is stated in *Co-operative Information*, issued periodically by the International Labor Office, that during the last five years Chinese consumers' co-operatives "have helped to stabilize commodity prices, to supply Government goods at official rates to Government employees, to improve living conditions, to encourage domestic industries and to control wages of workers." In addition, it is reported that they have also helped to carry out the Government monopoly system and general relief work.

At the end of October 1944, consumers' co-operatives represented 12.8 per cent of the total co-operative enterprises in China, compared with only 0.4 per cent in 1937. In Free China there were 33,034 consumers' co-operatives in affiliation with the central organization, besides 4,704 independent units, as at October 31, 1944.

According to the report it is recognized that the Chinese consumers' co-operatives "have their imperfections, such as poor administration in some cases, insufficiency of supplies, and sometimes rather high prices". However, they are considered to have rendered good service in a difficult situation. Apart from the material benefits they have brought, they have helped to instil the idea of co-operation into the minds of the people and the growth of this idea will lay the foundation for the further expansion of the co-operative movement.

● Scientists declare that many thousands of years ago the climate within the Arctic Circle was so warm that palms and magnolias grew there, and the shores of Greenland were like Palm Beach.

A Christmas Prayer

By RUTH TAYLOR

Most mighty and merciful Father,

As the bells of the world begin their chimes this Christmas Day, we thank Thee for the great and manifold blessings Thou has visited upon us in this past year, for the victories over Thy enemies, for the release from their suffering of the persecuted.

In the trying days of reconstruction and reconversion which lie ahead, keep us humble, we pray. Bow down our wills in obedience to Thy holy law of love for our fellow men, no matter what their color, class or creed.

Uplift us in spirit that we may in self-immolation have courage to use wisely the gifts Thou hast bestowed upon us, and that we may bring Thy kingdom of peace and justice for all men to fulfillment on this earth.

Thine is the power and the glory. Grant us the spirit to follow Thee in our daily lives, down whatever path Thou may lead us. This we ask in the name of Him in whose honor we keep Christmas. Amen.

Ultimate Extension of Unemployment Insurance Benefits to Farm Workers Foreseen by Commissioner

"Scientific farming the introduction of mechanical appliances on an ambitious scale with a consequent lessening of manpower requirements in the industry is the future of farming in this country," R. J. Tallon, Unemployment Insurance Commissioner, offered as his opinion to delegates at the 3rd Dominion-Provincial Farm Labour Conference in Ottawa. He continued: "A great number of people scraping the soil with a shovel do not constitute a solution of our employment problem. If you have a surplus of labour in urban centres, there is no point in placing them in agriculture, an occupation for which frequently they are ill fitted by training and temperament. What we need is not more people on the farm, but fewer and better trained workers. With the anticipated increase in productivity from improved methods, there will arise a great need for workers in the secondary industries arising therefrom, and more workers for transport and marketing of the primary farm products.

"This," said Mr. Tallon, "emphasizes the need for the fullest development of the National Employment Service to undertake the increased needs, particularly of the farming industry, calls for continuation of the present successful co-operation between the Provinces and the Dominion. Bearing in mind that agriculture is our most important industry, it is fully realized that not only all farm workers and employers must be brought into the scope of the Employment Service but an increasing tendency is becoming evident towards the bringing of our agrarian population under the benefits of Unemployment Insurance."

He emphasized the continued need for provincial agricultural representatives on the local Employment Advisory Committees and the continuation of what he characterized as the "excellent co-operation we have enjoyed right to this present time."

perform all work covered by the union's jurisdiction, thus wiping out previous lines of demarcation between plumbers, steamfitters and other pipefitters affiliated with the United Association.

It is further proposed to change the name of the union to the "United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipe Fitting Industry of the United States and Canada".

"We regard this plan as an opportunity to strengthen and harmonize our union and wipe out the root cause of unnecessary jurisdictional disputes," Mr. Durkin said. "I am confident that it will be overwhelmingly approved at our next convention".

Plumbers Plan To End Disputes

Washington, D. C. — Approval of a plan to end jurisdictional disputes within its own organization was announced by the executive board of the United Association of Plumbers and Steamfitters of the United States and Canada.

President Martin Durkin disclosed that the proposal, which is designed to eliminate jurisdictional rows between steamfitters and plumbers, will be submitted for final adoption to the next convention of the United Association in September, 1946.

Under the tentative agreement, members of the union would be permitted without bar or restriction to

Compliments

HENRY BIRKS & SONS

MAISON CHANEL

FURRIERS — FOURRURES

LADIES' READY-TO-WEAR — CONFECTION POUR DAMES

Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses

We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

6624 St-Hubert

CA. 9462

A Merry Christmas and a Happy New Year

PHOTOGRAVURE MODERNE

PHOTO-ENGRAVING

JOYEUX NOEL — BONNE ANNEE

1206 Craig Est

FA. 3016

PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE

Plus que jamais les grands principes chrétiens devraient inspirer nos esprits et orienter notre action. Des tâches énormes affrontent les gouvernants, les chefs d'entreprises, les dirigeants d'associations ouvrières, bref toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont la responsabilité de faire régner la justice et de promouvoir le progrès social.

La Fête de Noël fournit à chacun de nous une occasion magnifique de s'inspirer des principes chrétiens sans lesquels toute oeuvre de reconstruction économique et sociale serait vaine et stérile.

Je souhaite que l'année 1946 apporte à tous la paix intérieure, le bonheur, la satisfaction du devoir accompli et une juste prospérité.

ANTONIO BARRETTE,

Ministre du Travail.